

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance extraordinaire tenue le 29 décembre 2021, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant :

Le règlement **AO-546** intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022)*. L'objet de ce règlement vise à établir, pour l'exercice financier 2022, le taux de la taxe relative aux services de l'arrondissement d'Outremont. Ce taux est établi à 0,0447 % par 100 \$ d'évaluation.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 29 décembre 2021

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

